

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 16 mars 2008

**OBJET**

*de la Délibération*

\*\*\*\*\*

**ELECTION DE 2  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX  
DELEGUES**

*Date de convocation du Conseil Municipal*

10 mars 2008

*Date d'affichage* : 10 mars 2008

*Nombre de Conseillers en exercice* : 33

*Président de la Séance* : Monsieur LE ROCH, Maire

*Secrétaire de Séance* : Mademoiselle ORINEL

*Etaient présents*

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, M. JARNO, Mme GREZE, Mme OLIVIERO, Mme LE PAVEC, M. LE BOTLAN, M. LE BELLER, M. GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme PEDRONO, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, Mme LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

*Absents ayant donné pouvoir*

*Absents*

# **ELECTION DE 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

## **Rapport de Monsieur LE MAIRE**

En application des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, sous réserve de respecter le droit de priorité reconnu aux adjoints lors de l'attribution des délégations de fonctions, le maire a la possibilité d'accorder des délégations de même nature.

Outre l'attribution de délégations à 9 adjoints, 2 domaines transversaux seront dévolus à 2 conseillers municipaux délégués : l'agenda 21 et la compétitivité du territoire.

Ces 2 délégations ne donneront pas lieu à l'attribution d'indemnités de fonctions, mais ouvriront droit, conformément aux articles L 2123-18 et suivants du CGCT, au remboursement des dépenses engagées à l'occasion de leur exercice.

**SONT ÉLUS CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS :**

- **PIERRE GIRALDON, PAR 33 VOIX « POUR » (AGENDA 21)**
- **BERNARD BAUCHER, PAR 26 VOIX « POUR » (COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE)**

**Fait à PONTIVY, le 18 mars 2008**

**LE MAIRE**  
**Jean-Pierre LE ROCH**